

III- REGION DE L'OUEST

DISTRICT DE SANTÉ DE BAMENDJOU

➤ Centre de Santé Intégré de Bahouan.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 05 MARS 2025



LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

MANAOUNA Malachie

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
• 000194	04 MAR 2025
PRIME MINISTER'S OFFICE	